

Impôt sur le revenu

entreprise? L'entreprise est considérée comme une grosse entreprise, quand ses bénéficiaires non distribués sont supérieurs à 1 million de dollars et automatiquement son niveau d'imposition devient celui d'une grande entreprise.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous expliquer pourquoi on a choisi ce montant en particulier? Ce choix est-il parfaitement arbitraire ou bien s'inspire-t-il d'une certaine logique?

M. Cosgrove: Monsieur le président, j'imagine que tous les chiffres indiqués dans la loi de l'impôt sur le revenu sont choisis de façon quelque peu arbitraire, mais le même montant est utilisé partout dans les dispositions qui ont trait aux petites entreprises. Il y a par exemple les dispositions qui portent sur le taux d'imposition réduit pour les petites entreprises et celles qui ont trait au montant des gains conservés. On pourrait invoquer toutes sortes d'arguments à ce sujet, mais ce montant a été choisi parce qu'on jugeait qu'il était raisonnable et qu'il s'appliquait à une bonne partie des petites entreprises. Le montant est aussi passé à 1 million de dollars dans l'article à l'étude.

• (1550)

M. Riis: Je remercie le ministre de son explication. Je voudrais maintenant lui poser une question au sujet des dividendes imposables. Au cours des années, le gouvernement a permis aux petites entreprises d'accumuler des biens afin que les propriétaires ne soient pas obligés de s'adresser à des banques ou à d'autres établissements financiers pour emprunter à des taux d'intérêt élevés. Le gouvernement a maintenant enlevé cette possibilité aux propriétaires de petites entreprises. Le ministre peut-il expliquer pourquoi?

M. Cosgrove: Monsieur le président, si je ne m'abuse, la question du député a trait à l'article 109. Nous n'en sommes même pas à l'article 9. Nous discutons des amendements présentés par le député de Mississauga-Sud. Il me semble que le député s'éloigne beaucoup du sujet.

M. Riis: Monsieur le président, je voudrais poser une question qui porte directement sur l'amendement présenté par le député de Mississauga-Sud. Il s'agit de la signification du mot «expansion» dans l'expression «obligation pour l'expansion de la petite entreprise». Je rappelle au ministre qu'il a déclaré au comité plus tôt aujourd'hui que, dans le cadre du programme des obligations, le gouvernement du Canada avait dépensé 125 millions de dollars pour fournir des emprunts de 2 milliards de dollars aux petites entreprises. Comme le ministre le sait, l'argent obtenu dans le cadre du programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise devait à l'origine servir à la construction de nouvelles usines, à l'achat de matériel ou d'immeubles et à l'agrandissement d'une entreprise. Autrement dit, le gouvernement avait jugé bon de permettre aux entreprises prospères qui avaient une occasion de prendre de l'expansion d'emprunter grâce aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Cette décision était tout à fait positive. Le programme était fort utile avant que le gouvernement n'en limite l'application. Par définition, le propriétaire d'une petite entreprise pouvait s'en servir pour développer son entreprise.

Lorsqu'une entreprise prend de l'expansion et construit une nouvelle usine, achète du nouveau matériel ou met au point un nouveau produit, cela veut dire une augmentation de la taxe de vente pour le gouvernement fédéral, une augmentation des recettes produites par l'impôt sur le revenu des particuliers

puisque l'entreprise emploie plus de travailleurs, et une augmentation des recettes provenant des impôts de la société.

Le ministre est-il en mesure de dire au comité ce qu'il en a coûté exactement au gouvernement fédéral à la suite du versement de ces 125 millions, après que les fonds supplémentaires aient été rendus à la trésorerie fédérale? Si ces données ne sont pas disponibles, le ministre peut-il avancer un chiffre ou simplement affirmer qu'il n'existe aucun moyen de déterminer quel a été le revenu net du gouvernement fédéral depuis qu'il a investi dans ce programme d'obligations?

M. Cosgrove: Monsieur le président, on a posé une question semblable avant la pause du dîner. J'ai dit qu'il était très difficile pour le gouvernement de fournir rapidement une réponse précise en ce qui concerne ses bénéfices nets. J'ai fait observer d'une façon générale que les 2 milliards affectés à ce secteur de l'économie contribueraient à l'améliorer. J'ai ajouté que si le gouvernement devait profiter de cette dépense de 2 milliards, les bénéficiaires qu'il en retirerait l'aideraient à payer la dette, mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Les recettes du gouvernement ne se sont pas accrues. C'est une des principales raisons pour lesquelles le ministre des Finances a dit en présentant le projet de loi C-143, que le gouvernement devait recourir à de nouveaux emprunts. Car nous n'avons pas recueilli les recettes escomptées.

Il existe une autre façon globale de vérifier cette absence de résultat par le nombre d'échecs dans ce secteur. Les résultats n'ont pas été très encourageants. Je n'ai pas de chiffre précis, mais les résultats généraux qu'on aurait pu constater soit dans ce secteur soit dans les recettes gouvernementales, auraient fini par profiter au gouvernement. Cependant, ces résultats ne se sont pas matérialisés.

M. Riis: Monsieur le président, simplement pour préciser, le ministre affirme-t-il que les 2 milliards investis dans les petites entreprises pour en accroître la capacité de production, n'ont nullement profité au gouvernement fédéral soit sous forme de taxes de vente accrues, d'impôts sur les particuliers ou sur les sociétés?

M. Cosgrove: Non, monsieur le président, j'ai dit qu'il n'y avait pas eu de résultat spectaculaire qui permette de conclure que ce fut un moyen très efficace de stimuler l'économie. Mes collaborateurs me rappellent que l'une des raisons pour lesquelles les petites entreprises avaient profité de l'obligation c'est qu'elles comptaient peut-être déjà s'agrandir, acheter des biens, accroître leurs activités. Nous avons simplement aidé à financer ces opérations. En somme, les projets étaient déjà en attente.

M. Riis: Je suis entièrement d'accord avec le ministre. Je ne crois pas que les petites entreprises aient décidé de se donner de l'expansion rien qu'à cause des obligations pour le développement de la petite entreprise. Je les soupçonne d'en avoir tenu compte lorsqu'elles ont pris cette décision. Il n'y a pas là de quoi suspendre.

Mais il y a lieu de mettre en doute certaines des affirmations du ministre, par exemple, lorsqu'il dit que le gouvernement ne réalisera pas grandes recettes fiscales auprès de ces entreprises, qu'il n'y aura pas pour autant accroissement des recettes fiscales au titre des impôts personnels ou de la taxe de vente et qu'il était douteux que ces 2 milliards aient rapporté quelque chose